

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 6 février 2023**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Yves Gosselin
Jean-Guy St-Pierre

Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Isabelle Furlotte

Absence motivée : Melyssa Talbot Blais

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

R-024-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le mardi 24 janvier 2023
- 4 Adoption des comptes à payer
- 5 Administration
 - 5.1 Projet de plateforme QIDIGO
 - 5.2 Heures d'ouverture du bureau municipal
 - 5.3 Offre d'achat sur terrain lot 3 476 325
- 6 Loisirs
 - 6.1 Projet de baseball régional dans le fonds région et ruralité (FRR – volet 3)

- 6.2 Appui au projet (FRR-volet 3) de Cap-Saint-Ignace : scène extérieure
- 6.3 Appui au projet (FRR-volet3) de Saint-Pierre de la rivière-du-Sud : Pumptrack
- 6.4 Appui au projet (FRR-volet 3) de Berthier sur Mer : piste de ski de fonds
- 7 Travaux Publics
- 8 Eau – aqueduc – égouts
 - 8.1 Résultat des soumissions pour la Fourniture de services professionnels reliés à l’exploitation des ouvrages de traitement d’eau potable et d’eaux usées
- 9 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour le mois de janvier 2023
 - 9.2 Indexation des tarifs pour l’entraide en sécurité incendies pour 2023
- 10 Urbanisme
 - 10.1 Demande de dérogation mineure pour le 560, chemin de la Rivière-du-Sud, lot 3 475 948 du cadastre du Québec
 - 10.2 Demande d’appui pour la CPTAQ
- 11 Dossiers et projets en cours
- 12 Correspondance
- 13 Varia
 - 13.1 Souper cabane à sucre
- 14 Période de questions
 - 14.1
- 15 Levée de la séance régulière

R-025-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D’accepter l’ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 24 JANVIER 2023

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-026-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D’adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le mardi 24 janvier 2023 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS DE JANVIER 2023

Journal l’Écho, remboursement frais de poste	151,06
Fax	
Permis	
Bar	401,20
Loyers	3850,00
Loyer CPE (NOV.-DEC.-JANVIER)	8000,00

Vidange d'urgence fosse septique (J-S Blais)	674,00
Bac de récupération	115,00
TOTAL :	13 191,26

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2023

Ministre Revenu Québec, solde à payer cotisation CNT	96,32
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	42,08
Hydro-Québec,	
Usine de filtration	6473,84
Éclairage public	857,85
Clignotants	43,52
Climatisation Loisirs	808,83
Maison Paroisse (nv)	565,23
	8749,27
Bell Mobilité, cellulaires Loisirs et Garage	172,47
Vidéotron,	
Bureau	155,68
Garage	102,97
Usine de filtration	103,89
Surpresseur St-Pierre	36,11
Loisirs	170,51
Bibliothèque	104,98
	674,14
Énergir,	
Garage	581,25
Maison Paroisse	1239,15
Loisirs	1334,39
Caserne	577,82
	3732,61
Visa,	
Google	46,80
Apple music	19,53
Traction Lévis, pièce Garage	156,20
Maxi, soirée bénévoles	11,90
SAQ, boisson Loisirs	125,10
Ministère Transports, permis de largeur	200,00
Dollarama, soirée bénévoles	43,12
Purolator, échantillons d'eau et divers	172,55#
	775,20
Ministre Revenu Québec, remise de janvier 2023	10355,39
Ministre Revenu Québec, pension alimentaire janvier 2023	431,88
Revenu Canada, remise de janvier 2023	3741,50
Retraite Québec, remise de janvier 2023	416,90
La Fabrique, loyer février 2023 Bibliothèque du Rocher	350,00
REMB. CELLULAIRES JANVIER 2023	
Jean-Eudes Gaudet	25,00
Stéphane Chouinard	25,00
Maxime Blais	25,00
Eric Harvey	25,00
Anne Guichard	25,00
	125,00
Eric Harvey, remb. 34,5 km à 0,43\$	14,84
Ville de Montmagny, examen 2 pompiers	198,47
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, hon. Prof. dossier (D. Samson)	1110,94
Les Concassés du Cap, collecte janvier 2023	4635,23

Tetra Tech QI inc., hon. prof. Montée Morigeau	248,68
L'Écho St-François, adhésion membre 2023 (Service incendie)	25,00
MRC de Montmagny, Collecte produits dangereux 220,97 Entente inspecteur oct-nov-déc. 2022..... 5743,72	5964,69
ADMQ, renouvellement cotisation membre 2023	569,13
BuroPro Citation, papeterie et caisses de papier	1551,08
Molson Canada, bière Loisirs	945,87
RésoTel, déplacer postes téléphoniques (Bureau municipal)	382,30
Signalisation Lévis, enseigne et plaque No civique	154,93
MTY Express, 1021 litres d'urée	1267,80
Philippe Gosselin, 1244,1 litres à 1,9541\$ diesel 2795,16 827,2 litres à 1,7911\$ diesel 1703,47 3264,2 litres à 1,7891\$ diesel 6714,52 832,7 litres à 1,8461\$ diesel 1767,45 1610,6 litres à 1,7171\$ diesel 3179,70	16160,30
Unibéton, 37,31 tm à 27,70\$ sable et sel	1188,26
Linde Canada, 2328 litres à 0,4577\$ oxygène (usine)	1269,36
Vigil Sécurité, Central backup cellulaire annuel..... 482,21 Programmation porte patin (Loisirs)..... 178,21	660,42
Boulon Hydraulique CMT, outil Garage	315,27
Sinto, cetane, dégraisseur, etc. Garage	668,18
Conval Québec, pièce usine d'eau potable	661,11
Agat Laboratoires, analyses eau usée	151,78
MS2Contrôle, Programmation lumières baseball et patinoire..... 168,47 Vérifier valve usine d'eau potable 268,87 Test des caméras Loisirs 221,34 Inspection et pièces pompe usine..... 616,87	1275,55
Bibliothèque du Rocher, contribution 1 ^{re} partie 50%	4600,00
BuroPro Citation, contrat entretien photocopieur	132,64
Marguerite Bouffard, entretien Loisirs	80,00
Journal l'Écho, publication janvier 2023	1427,99
Bossé et Frère, Location 15 nov. au 15 avril vers. 1 de 2..... 7473,38 Location 15 nov. au 15 avril vers. 1 de 2..... 22995,00 Pièce équipement (lampe)..... 384,37 Boulon souffleur 12,83 Aile avant droit (hiver 2022) 258,15 Tracteur class. Antenne radio 71,32 Pièce gratte..... 48,56 Réparer relevage avant (frame cassé) 2743,94	33987,55
Camions globocam, pièces camion Freightliner	1734,70
Linde Canada, location réservoir oxygène	603,68
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL décembre 2022	2199,03
Pagenet, téléavertisseurs	115,26
St-François Pharma, eau déminéralisée, 6 épipen (1ers répondants)	629,70
MS2Contrôle, réparation communication PLC (usine)	2303,51
Unibéton, 115,62 tm sable et sel	3682,28
Société en commandite Xylem, pièce (usine d'eau potable)	600,17
MRC de Montmagny, mutations janvier à décembre 2022	360,00
Kubota, pièce tracteur	19,67
Avantis, matériel divers Usine d'eau potable 36,06 Garage..... 5,43	

Boîte à lettre..... 170,14	211,63
Les Concassés du Cap, compensation diesel année 2022	9993,20
Maxi Métal, cylindre à gaz (service incendie)	224,52
Pyro Sécur, recharge cylindre d'aire (service incendie)	669,15
René Samson, réparation éclairage public	896,70
Info Page, IPA (service incendie)	122,79
Résotel, enregistrement du message d'accueil (bureau)	316,18
Ethier Avocats, hon. prof. récupération TPS-TVQ suppl.	969,68
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	85,69
Service de réparation JP, réparation cylindre	1047,09
L'Arrêt Stop, Essence voirie 360,51 Essence service incendie..... 19,20	379,71
Postes Canada, envoi calendrier vidanges	103,61
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Macpek, pièces équipements Ford et Freightliner	2606,92
TOTAL :	139 189,60

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

R-027-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**
D'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 PROJET DE PLATEFORME QIDIGO

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet de partage et de centralisation d'informations concernant toutes les activités et locaux disponibles sur le territoire;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera la gestion des divers types d'inscriptions;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO apportera une plus grande visibilité des offres de loisirs offertes par les municipalités;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera le processus de comptabilité;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO allègera le processus pour émettre les documents relatifs à l'impôt;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de s'inscrire directement aux activités;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens d'avoir accès aux informations pertinentes en tout temps;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de réserver directement des salles ou la location de matériel sportif;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO sera gérée par une nouvelle ressource partagée;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource partagée sera payée par cette même demande de financement;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource représentera une ressource intermunicipale pour gérer la plate-forme QIDIGO et agira comme support technique pour les municipalités;

ATTENDU QUE ce projet s'intègre au plan de signature innovation en santé durable, en facilitant l'accès à diverses activités sportives, culturelles, alimentaires, de loisirs pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

R-028-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Le conseil de la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à participer au projet de plateforme QIDIGO;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet.

5.2 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Discussion sur les heures d'ouverture du bureau municipal

Après analyse et discussions;

R-029-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De conserver les heures d'ouverture du bureau municipal du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi sur rendez-vous seulement.

5.3 OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 3 476 325

La municipalité travaille depuis plus d'un an en collaboration avec la MRC et son service d'urbanisme afin de planifier une nouvelle phase de développement domiciliaire pour Saint-François de la Rivière-du-Sud. Un terrain situé à l'ouest du Centre des loisirs a été ciblé par la Municipalité afin de prévoir une éventuelle expansion du complexe sportif.

Le lot concerné est :

Le lot **TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (Lot 3 476 325)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montmagny**, d'une superficie d'un mille quatre-vingt-cinq mètres carrés (1085 m²).

Après analyse et discussion;

R-030-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De mandater le Maire et le directeur général afin de procéder à une offre d'achat sur le lot 3 476 325 du cadastre du Québec, vendu par Mallette syndics et gestionnaires Inc. pour un montant maximum dont les membres du conseil ont convenu de garder confidentiel.

De mandater le Maire et le directeur général à signer tous les documents à cet effet.

Le montant de la conclusion de l'offre d'achat sera financé conditionnellement à l'acceptation d'un règlement d'emprunt du MAMH ou du fonds général d'opération.

6 LOISIRS

6.1 PROJET DE BASEBALL RÉGIONAL DANS LE FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR – VOLET 3)

Considérant que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour la mise à niveau de son complexe de baseball;

Considérant que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 3 – Signature innovation;

Après analyse et discussion;

R-031-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 – Signature innovation et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier **pour déposer et signer tous les documents** afférents à cette demande au FRR-volet 3 – Signature innovation.

6.2 **APPUI AU PROJET DANS LE (FRR – VOLET 3)
DE CAP SAINT-IGNACE : SCÈNE
EXTÉRIEURE 50 000\$**

Considérant que la Municipalité de Cap Saint-Ignace a élaboré un projet pour une scène extérieure et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière au montant de 50 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation;

Considérant que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Après analyse et discussion;

R-032-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet.

6.3 **APPUI AU PROJET DANS LE (FRR – VOLET 3)
DE SAINT-PIERRE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD :
PUMPTRACK 13 000\$**

Considérant que la Municipalité de Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud a élaboré un projet pour un Pumptrack et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière au montant de 50 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation;

Considérant que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Après analyse et discussion;

R-033-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet.

6.4 **APPUI AU PROJET DANS LE (FRR – VOLET 3)
DE BERTHIER-SUR-MER : PISTE DE SKI DE
FONDS 8 000\$**

Considérant que la Municipalité de Berthier-sur-Mer a élaboré un projet pour piste de ski de fonds et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière au montant de 8 000\$ dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation;

Considérant que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Après analyse et discussion;

R-034-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet.

7 TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet pour point.

8 EAU – AQUEDUC –EGOUTS

8.1 RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

Les résultats de l'ouverture des soumissions pour l'usine d'eau potable sont présentés au conseil. Un seul soumissionnaire a déposé une offre et cette offre est conforme aux critères demandés soit : Aquatech, société de gestion de l'eau Inc.

Le coût total pour les années 2023, 2024 et 2025 est de 386 176.20\$ taxes incluses.

Après analyse et discussion;

R-035-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la soumission proposée et corrigée avec la nouvelle pondération au montant de 386 176.20 pour les années 2023, 2024 et 2025 par Aquatech Société de gestion de l'eau Inc. et d'octroyer le nouveau contrat pour la Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'eaux usées.

De mandater le Maire et ou le directeur général afin de signer les documents à cet effet.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR JANVIER 2023

Le rapport mensuel du service des incendies pour janvier 2023 est déposé au conseil.

9.2 INDEXATION DES TARIFS POUR L'ENTRAIDE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR 2023

Annuellement, la MRC fournie aux municipalités un tableau des indexations des tarifs pour l'entraide en sécurité incendie.

Après analyse et discussion;

R-036-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter la proposition d'indexation des tarifs pour l'entraide en sécurité incendie soumise par la MRC pour 2023.

10 URBANISME

10.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 560, CHEMIN DE LA RIVIÈRE DU SUD, LOT 3 475 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ADRESSE : 560 chemin de la Rivière-du-Sud

LOT : 3 475 948 du cadastre du Québec

DEMANDE : La demande de dérogation mineure a pour effet d'autorisé:

- a) Le caractère dérogatoire du bâtiment principal qui a été érigé depuis 1997. Le bâtiment a été implantée à une distance de 6 mètres de la limite de propriété alors que le règlement de zonage n° 111-1990, prévoit à son article 5.2.4 une distance minimale de 8 mètres de la ligne arrière du terrain.

Après analyse et discussion;

R-037-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la demande de dérogation mineure suivant ainsi la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

10.2 DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ (LOT 3 475 812) DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU que monsieur Gustave Théberge soumet une demande afin d'utiliser à des fins résidentielles une superficie de 3000 m² sur une partie de sa propriété;

ATTENDU que la reconfiguration de l'emplacement permettrait notamment d'aménager un nouveau chalet résidentiel, un garage, une nouvelle cabane à sucre, un champ d'épuration des eaux usées ainsi qu'un puits;

ATTENDU que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation acéricole, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande, telle que présentée sur les plans qui ont été soumis, ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que cette demande est justifiée, pour des raisons de proximité, et d'utilisation du potentiel de son érablière;

ATTENDU qu'il n'y a aucune zone blanche disponible à proximité du lot concerné;

Après analyse et discussion;

R-038-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la demande d'appui pour la CPTAQ (lot 3 475 812) du cadastre du Québec).

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

Aucun.

12 CORRESPONDANCE

Aucun point.

13 VARIA

13.1 SOUPER CABANE À SUCRE

Comme par les années passées, le comité des loisirs organisera un souper cabane à sucre le samedi 1^{er} avril prochain. La distribution se fera sous forme de service à l'auto comme l'an passé.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Quelques questions sont posées par des contribuables présents à la séance du conseil.

- Une question concernant les heures d'ouverture du bureau municipal

- Une question concernant l'usine d'eau potable

-Une question concernant le CPE

-Une question concernant l'ascenseur

-Une question concernant les postes du camp de jour

-Une question concernant les terrains et complexes sportifs

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-039-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est
présentement 20h48.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.